

Faire du théâtre sans subsides est comme faire du trapèze de haut vol sans filet: ça peut très vite devenir mortel

ALBERT MAIZEL

Cofondateur et président du théâtre de la Toison d'Or

En accompagnant sa note pour une «Politique Théâtrale Renouvelée» de chiffres détaillés sur les 32 entités subsidiées, la Ministre a eu le mérite de nous rappeler que – même en matière de culture – il est sain de ne pas garder les paramètres financiers hors du débat public.

Il nous a donc semblé que ces colonnes étaient le lieu pour revisiter certains aspects du débat à l'aune d'outils utilisés en économie.

Loi de Pareto et élitisme

La répartition des spectateurs payants obéit, classiquement, à une loi de Pareto:

les 7 théâtres les plus fréquentés (20% de l'ensemble) attirent 70% du public – 400 000 spectateurs – tout en ne recevant que 40% des subsides (12.500.000 €).

Nous serions donc dans une situation saine: les institutions les moins «*main stream*», celles prenant le plus de risques artistiques, recevant, elles, la plus grosse part du gâteau.

Les questions surgissent lorsque l'on regarde l'autre extrémité de la distribution: les 20% d'institutions les moins fréquentées ont attiré... 7000 spectateurs (1% du total) et, pourtant, reçu 2.300.000 € – soit 8% du total... Gabegie, ou élitisme?

Conflit d'intérêt et jeu à somme nulle

Une grande partie du débat récent s'est focalisée sur le CAD – Conseil de l'Art dramatique (commission d'avis consultatif.) –, certains de ses membres étant dirigeants d'institutions subsidiées, donc juges et parties en la matière.

À ceux souhaitant une réforme qui garantisse l'absence de conflit d'intérêt, le directeur du théâtre Le Public et... membre du CAD, répond que «*des gens totalement neutres seraient incompétents en Théâtre.*» (LLB, 7/8/15)

Évoquer la rareté des compétences est une constante à travers les secteurs d'activité, dès lors qu'il s'agit de justifier les conflits d'intérêts dans le rôle de conseiller de l'État...

Pour ma part, si le choix est réellement entre des instances d'avis incompétentes ou partiales, j'opte pour... pas d'instance d'avis.

Nos ministres ne sont-ils pas dotés d'administrations et de cabinets aptes à jouer leur rôle? Certains nous disent qu'il suffirait que les membres en question quittent la séance lorsque le CAD vote sur leur cas. Mais, les budgets étant fixes, nous sommes en présence d'un jeu à somme nulle: ce que l'un obtient en plus, l'autre le reçoit en moins. Se prononcer sur toutes les institutions sauf sur la sienne, c'est encore être en conflit d'intérêt.

Contribution et coûts fixes

Dans un théâtre bien géré, chaque spectacle devrait dégager un résultat (recettes moins coûts directs) qui contribue à cou-

vrir les coûts de structure (direction, administration...). Évidemment, on ne peut jamais être certain qu'un spectacle dégagera une contribution suffisante, ou même, simplement positive.

C'est donc là que l'État doit intervenir, et

couvrir le risque.

Faire du théâtre sans subsides est comme faire du trapèze de haut vol sans filet: ça peut très vite devenir mortel.

Cependant, dès l'instant où l'on programme une pièce pour un nombre donné de dates, tous les coûts directs sont fixés, et ce quelles que ce soient les futures recettes.

Dans ce contexte, la pratique – trop répandue – de jouer des séries brèves (10, parfois 5 dates) mène mécaniquement à la multiplication du nombre de spectacles... dont aucun ne pourra couvrir ses coûts fixes, en raison même du faible nombre de représentations.

Et c'est ainsi que l'on passe de l'État couvrant un risque à l'État finançant la course folle de machines à générer des pertes.

Les 7 théâtres les plus fréquentés (20% de l'ensemble) attirent 70% du public – 400 000 spectateurs – tout en ne recevant que 40% des subsides.